FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2003-092 DU 13 MARS 2003

Chargeant Monsieur Bruno AMOUSSOU,
Ministre d'Etat Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement de l'intérim du Président
de la République pour compter du 13 mars 2003.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

Vu le décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du gouvernement et le décret n° 2002-082 du 20 février 2002 qui l'a modifié ;

D E C R E T E :

Article 1er : Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Monsieur Bruno AMOUSSOU Ministre d'Etat Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de la Prospective et du Développement est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation présidentielle pour Niamey (République du Niger).

Article 2 : Il est délégué à Monsieur Bruno AMOUSSOU, durant cette période, les pouvoirs de Chef du Gouvernement.

Article 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 13 mars 2003

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCCAG-PD 4 AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.